



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-039

Objet :

Ouverture anticipée des crédits en investissement (2024)

Rapporteur :

Micheline PROVOTAL

Commission finances :

Le 28 novembre 2023

Convocation :

Le 6 décembre 2023

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; S. AMIRALT ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;

Absents représentés :

S. DAVID a donné pouvoir P. WITTERKERTH
J. DJENÁÏDI donne pouvoir à C. BOUËTARD
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE
C. ESTREMANHO a donné pouvoir à B. ESTREMANHO
S. JAUBERTY a donné pouvoir à M. PROVOTAL
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE
M. POINSE a donné pouvoir à F. DHONDT
J-P RICAUD a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

A. MUSY-BRELIER ;

VU le code des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-1 ;

VU le budget principal de la ville pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager, de liquider et de mandater des crédits d'investissements, avant l'adoption du budget primitif de la ville pour l'exercice 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2024 de la ville, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur maximale de 25 % par rapport aux montants inscrits au budget de l'exercice 2023 :

Chapitre	BP 2023	Ouverture anticipée exercice 2024
204 – Subvention d'équipements versées	3 000 €	750 €

21 – Immobilisations corporelles

1 318

110 €

329 577 €

DIT que les crédits correspondants seront inclus dans le budget primitif de la ville sur l'exercice 2024 ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

